

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD090-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : VELO-ROUTE - VOIE VERTE A BASSILLAC ET AUBEROCHE- PLAN DE FINANCEMENT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMOI

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIEL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

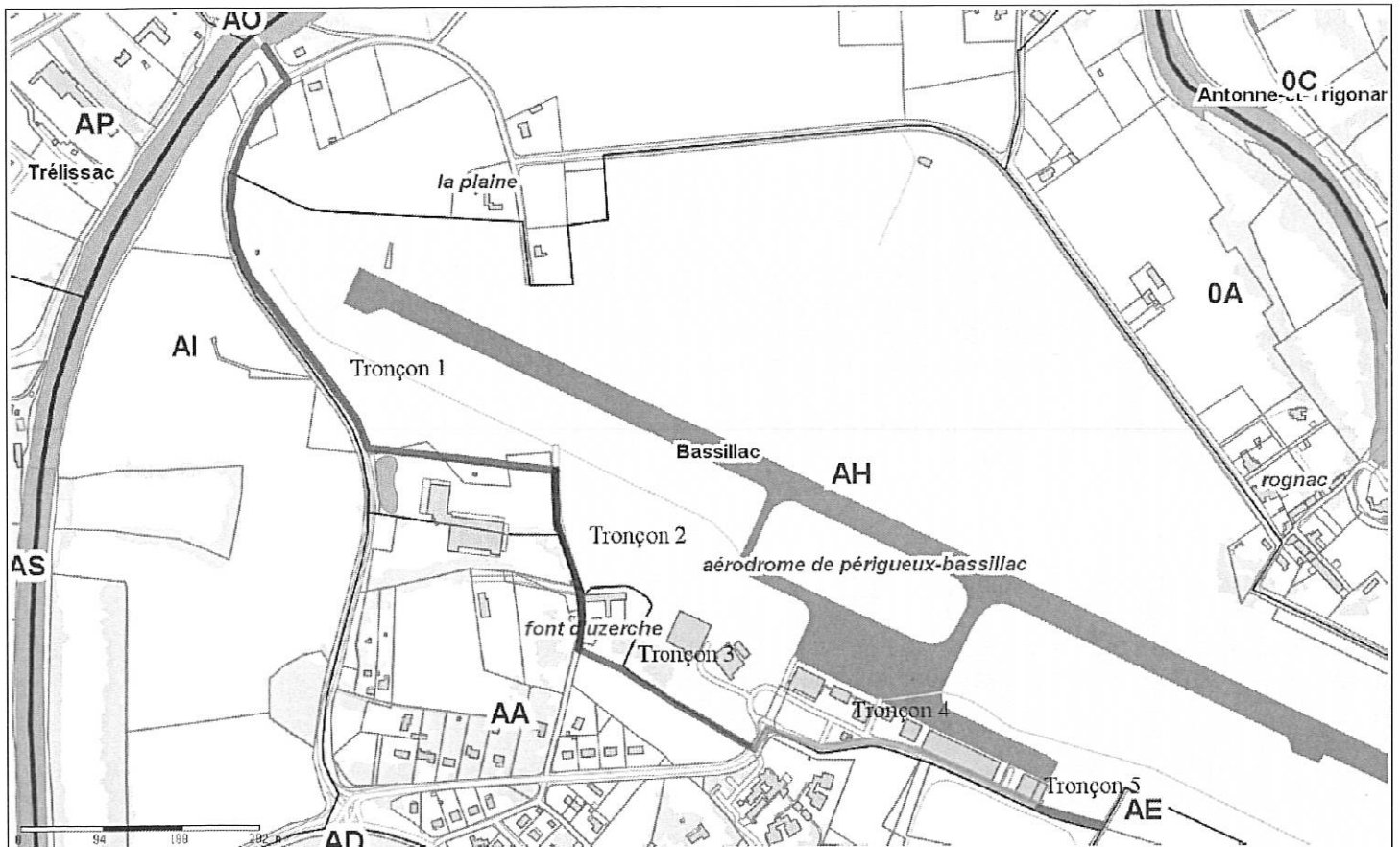
OBJET : VELO-ROUTE - VOIE VERTE A BASSILLAC ET AUBEROCHE- PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération DD095-2017, en date du 6 juillet 2017, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a validé la programmation 2017 du déploiement des vélo-routes/ voies vertes sur l'agglomération et notamment la liaison depuis la commune de TRELISSAC - lieu-dit « Charrières » jusqu'aux équipements publics de la commune BASSILLAC-AUBEROCHE.

Que le projet consiste en la réalisation d'une voie type vélo-route / voie verte en plusieurs tronçons (cf plan ci-après) :

- Tronçon 1 : traversée du pont de Charrières, puis la voie communale. La voie longera ensuite les terrains privés et de l'aéroport ;
- Tronçon 2 : la voie verte emprunte la voie communale déjà existante (vélo route) ;
- Tronçon 3 : La voie passe sur un terrain acquis par la commune de BASSILLAC ;
- Tronçon 4 : tronçon vélo-route sur les terrains de l'aérodrome et les voiries existantes (vélo route) ;
- Tronçon 5 : aménagement d'un tronçon sur les voies à l'arrière de l'aérodrome pour rejoindre les équipements communaux.



Considérant que le tracé de cette voie n'étant pas inscrit sur le cheminement de la V90 il n'a pu bénéficier des subventions habituellement perçues pour ce type d'aménagement.

Que toutefois, il a bénéficié du soutien de la commune par la mise à disposition des terrains d'assiette.

Qu'il est également possible d'obtenir le soutien de l'État via la Dotation Local (DSIL).

Qu'aussi, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	%	Montant
Etudes	22 000,00 € HT	Etat DSIL 2019	33,26 %	113 094,20 €
Travaux	318 000,00 € HT			
		Total Subventions	33,26 %	113 094,20 €
		Grand Périgueux	66,74 %	226 905,80 €
Total dépenses HT	340 000,00 € HT	Total recettes	100 %	340 000,00 €

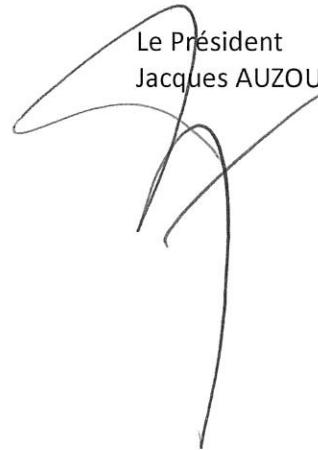
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve le plan de financement de la voie verte de Bassillac et Auberoche
- Autorise le président à signer les documents relatifs à cette modification

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 OCT. 2019	Pour extrait conforme	14 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 OCT. 2019	Périgueux, le	14 OCT. 2019

Le Président
 Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190926-DD0902019-DE